

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 380

**Rubrik:** Annexe

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*beautiful* » est en passe de devenir un slogan, c'est vrai. Mais plus fondamentalement ces mouvements de résistance maladroits, partiels, isolés, ne signifient-ils pas là le refus d'un progrès qui ne nous apporte plus rien de vital, tout en nous désaisissant progressivement de notre espace ? Il y a peut-être un certain conservatisme de l'œil. Nous avons besoin d'une stabilité minimum, de points de repère dans notre environnement physique.

Pour revenir à l'hôtel Métropole, il ne s'agit pas tant de sauver une réalisation typique du style néo-classique — c'est là souci d'esthète — mais de donner un coup de frein symbolique à la grande entreprise de démolition des villes, de notre cadre de vie.

Conserver cet édifice n'est pas encore reconquérir le pouvoir sur la ville. Reste à trouver des formes de participation populaire qui permettent aux habitants de parler, à juste titre alors, de leur ville, de leur quartier.

## ANNEXE

### Un siècle de concentrations

De 1850 à 1910, la population urbaine (villes de 10 000 habitants et plus) s'est multipliée, en Suisse, par six, puis par trois entre 1910 et 1970. Périodes de plus forte croissance : la fin du siècle passé (1880 à 1910) et les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale (forte croissance de la population étrangère, développement accru des secteurs secondaire et tertiaire).

Un exemple : la ville de Zurich. « En 1850, la commune de Zurich (limites de 1970) comptait 41 585 habitants, ce qui équivalait à la grandeur de Fribourg actuellement; cent-vingt ans plus tard, la population de Zurich avait décuplé : 422 640 »<sup>1</sup> (actuellement l'agglomération zurichoise compte environ 720 000 habitants).

### Evolution des villes en Suisse<sup>2</sup>

Année	Population urbaine			
	en milliers	en % de la population totale	Population étrangère (milliers)	Population totale (milliers)
1850	154	6.4	115 <sup>3</sup>	2 393
1880	378	13.3	211	2 832
1900	728	22.0	383	3 315
1910	959	25.4	552	3 753
1920	1 072	27.6	402	3 880
1930	1 238	30.5	356	4 066
1941	1 402	32.9	224	4 266
1950	1 720	36.5	285	4 715
1960	2 280	41.9	585	5 429
1970	2 843	45.3	1 080	6 270

<sup>1</sup> Voir sur ce sujet les indications recueillies sous le titre « Habitat » par le Service d'information tiers-monde, dossier 2/3 1976 (case postale 42, 3000 Berne 9).

<sup>2</sup> Annuaire statistique.

<sup>3</sup> 1860.

Si la concentration urbaine ne s'est pas accentuée dans notre pays immédiatement avec l'essor de l'industrie, à l'instar d'autres pays voisins, la cause en est principalement l'absence de matières premières (pas de régions minières, par exemple). Le phénomène marquant des années soixante restera de toute évidence une relative diminution de la population des centres urbains liée à une croissance très marquée des régions « suburbaines » : « Les zones intégrées à la région urbaine source d'emploi finissent par constituer de nouveaux centres, dits « suburbains », au fur et à mesure des aménagements nécessaires à la vie quotidienne des familles (écoles, centres commerciaux, parcs, emplois, cinémas, cafés, etc.) Ainsi sont nées les grandes agglomérations urbaines de Suisse, dans lesquelles vit une partie importante de la population de notre pays. La plaquette « La Suisse 1976 » (Kümmerly + Frey) compte 31 agglomérations urbaines dans lesquelles vivent 3 294 200 personnes (début 1975), c'est-à-dire 52 % de la population totale ».

Conséquence de cette évolution destinée à se confirmer encore : le développement d'un parc de voitures individuelles qui trouve sa justification première dans l'insuffisance chronique des services offerts par les transports en commun. Le dernier bulletin de victoire (septembre 1975, derniers résultats) des zéloteurs du pot d'échappement s'établissait comme suit : le degré de motorisation en Suisse a atteint 283 voitures pour 1000 habitants, soit un parc de 1 794 000 voitures de tourisme pour une population d'environ 6,35 mio d'habitants; la Suisse se place ainsi au septième rang mondial (le premier étant occupé par les Etats-Unis avec 478 voitures pour 1000 habitants). Sur le plan régional, le record de densité est atteint par le canton de Genève, tandis qu'au contraire, Appenzell Rh.-Int. a la plus faible proportion de voitures. Le degré de motorisation a continué à s'accroître, malgré la récession...

### Structure de l'emploi<sup>4</sup>

Année	Primaire (agriculture et sylviculture)	Secondaire (industrie et artisanat)	Tertiaire (soins personnels, services publics et commerce)	Population urbaine <sup>6</sup>
	(en % de la population active)			
1850	57.4	32.5	10.1	6.4
1880	42.4	41.8	15.8	13.3
1900	31.0	44.9	24.1	22.0
1910	26.8	45.6	27.6	25.4
1920	25.8	43.8	30.4	27.6
1930	21.3	44.3	34.4	30.5
1941	20.9	43.5	35.6	32.9
1950	16.5	46.6	36.9	36.5
1960	11.7	50.4	37.9	41.9
1970 <sup>5</sup>	7.6	48.3	44.1	45.3

<sup>4</sup> Kneschaurek : Wandlungen der schweizerischen Industriestruktur, Berne 1964.

<sup>5</sup> ORL (ETH Zurich).

<sup>6</sup> Annuaire statistique de la Suisse.